



# PROCES VERBAL DE SEANCE

## du Conseil Municipal du 6 septembre 2022 à 18h30

Présents : Mesdames PILET – BARBAZAN - BERGERO— DEMEULIER – BAQUE – SOUQUET – CHAPEU - CASSOU  
Messieurs BURON – DUCO – BOUDET – DUPRONT – PERIN – COUCHIES – CRAMPE – MILLOT – LASSERRE

Procurations : Mr DURAND à Me DEMEULIER –

Absents : Me DAUNIS - Me CIEUTAT

Président : Monsieur le Maire Jean BURON

Secrétaire de Séance : Madame BARBAZAN Corinne

Le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

#### Liste des délibérations adoptées :

N° délibération	Objet	vote
20220906-038	Acquisition parcelle terrain cadastré AH 44	Unanimité
20220906-039	Tarif cantine	2 abstentions 16 voix pour

Monsieur le Maire ouvre la séance le mardi 6 septembre à 18h40.

- Le procès-verbal de la séance du 9 août 2022 est adopté à l'unanimité
- **Acquisition de parcelle**

Le projet d'aménagement d'entrée de ville sud, nécessite la création d'un giratoire sur la RD935 et d'une voie de desserte pour les projets immobiliers prévus sur les parcelles Est de la RD935. L'emprise du giratoire prévue dans le PLU concerne plusieurs parcelles qui n'appartiennent pas toutes à la commune. La réalisation du giratoire est à la charge du Département des Hautes Pyrénées. Cependant, pour permettre la réalisation de ce projet, la commune doit devenir propriétaire des zones d'emprise du giratoire sur les différentes parcelles.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de 1500 m<sup>2</sup> de la parcelle AH 44, d'une surface totale de 5904 m<sup>2</sup>, située le long de la RD 935, pour un montant de 22 euros le m<sup>2</sup>.

L'acquisition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le département engage les travaux le 26 septembre 2022.

## • Tarif cantine

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la cantine n'ont pas augmenté depuis 2015.

Cette année, les parents d'élèves ont souhaité que le marché de fourniture de repas soit relancé car il y avait un certain mécontentement. La consultation des entreprises pour la fourniture des repas des cantines scolaires en liaison froide ou chaude a été relancée en juillet 2022. Un seul fournisseur a répondu, le même que le marché précédent.

Sa réponse et son offre de prix prend en compte l'application de la loi Egalim, entrée en vigueur en janvier 2022, et l'inflation du coût des aliments et des énergies. Son offre de prix est donc plus élevée que le marché dernier :

année scolaire	Marché 2021/2022			Marché 2022/2023		
écoles	maternelle	primaire	extérieur/ adulte	maternelle	primaire	extérieur/ adulte
coût du repas culinaire	2,59 €	2,69 €	2,69 €	3,17 €	3,32 €	3,32 €
				+ 22,7%	+ 23,5%	+ 23,5%
				+ 0,58€	+ 0,63€	+ 0,63€

Monsieur le maire propose que cette augmentation ne soit pas répercutée à 100 % pour les familles qui connaissent déjà l'inflation générale du coût de la vie. Cependant, la collectivité est également confrontée aux différentes augmentations sur l'ensemble de son fonctionnement (point d'indice/énergies/marchés de fournitures et services ...), et il semble donc difficilement envisageable que la collectivité prenne à sa charge la totalité de l'augmentation, considérant également que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est de 0 euro pour la commune.

Aussi il est proposé d'augmenter le prix de la cantine comme suit :

Maternelle	Primaire	Extérieur	Adulte
3.30€	3.32€	3.60€	3.96€

Les conseillers municipaux s'interrogent sur les familles qui pourraient être en difficulté et sur le cadre de l'accompagnement de ces familles par le CCAS. La question est posée aussi sur les économies qui pourraient être réalisées.

Mr BOUDET et Mr DUPRONT s'abstiennent. Avec 16 voix pour, l'augmentation des tarifs cantine est adoptée.

## • Fête Locale

La fête locale se déroulera le 28-29-30 octobre. 21 conscrits nés entre 2004-2005 participeront.

Un repas organisé par les associations doit être réfléchi. Les associations seront reçues le lundi 12 septembre. L'animation de la soirée sera réalisée par « Greg ».

Pour le samedi pas de concours de pétanque cette année. Un bal avec la sonorisation TNT aura lieu de 23h à 3h (heure été). Des vigiles sont prévus pour assurer la sécurité.

Le dimanche le bal musette aura lieu de 17h30 à 22h.

Les programmes seront distribués dans les foyers.

Monsieur MILLOT s'interroge sur la présence de mineurs dans les conscrits.

Madame BARBAZAN répond qu'une autorisation parentale sera demandée. Les conseillers souhaitent ajouter cette année une information concernant l'interdiction de consommation d'alcool par des mineurs.

- **Questions diverses**

**Repas seniors**

Monsieur le Maire informe qu'en raison de la crise sanitaire cela fait deux ans qu'il n'y a pas eu d'activité pour les seniors.

Le repas est prévu pour le 19/11/2022. Une participation de 10 euros sera demandée.

**Energie :**

Suite à une rencontre avec Mr ALEXANDRE du SDE pour un état des lieux rapide de la commune, Monsieur le Maire présente un compte rendu. Le parc d'éclairage public de la commune est moderne et peu énergivore. Mr ALEXANDRE viendra lors d'une prochaine réunion du conseil présenter cet état des lieux de façon précise, les améliorations possibles sur le parc existant et sur un parc équipé d'horloge astronomique.

**Déchetterie**

Mr MILLOT demande quand aura lieu la réouverture de la déchetterie. A ce jour pas d'information plus précise que la dernière communication du SYMAT qui prévoyait une réouverture fin septembre.

**Réunions**

Plusieurs réunions sont organisées auxquelles Monsieur le Maire ne peut être présent :

ENEDIS, monsieur LASSERRE représentera la commune

SIAEP, Monsieur DUCO

Villages fleuris : Messieurs MILLOT et PERIN accompagnés de Mr COGNE et CASSOU agents de la commune.

La séance est levée à 20h40.